
**Accord européen relatif au transport
des marchandises dangereuses par voies
de navigation intérieures (ADN)
(en vigueur le 1^{er} janvier 2019)**

Rectificatif

Nota: Dès qu'ils sont publiés, les rectificatifs aux versions publiés de l'ADN et les amendements entrant en vigueur avant la parution de la version suivante sont mis à disposition sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante: www.unece.org/trans/danger/danger.html

1. Volume I, Table des matières

Insérer: 7.1.7 Dispositions particulières applicables au transport des matières autoréactives de la classe 4.1, des peroxydes organiques de la classe 5.2 et des matières stabilisées par régulation de température (autres que les matières autoréactives ou les peroxydes organiques)

2. Partie 1, chapitre 1.2, Définition de Protection contre les explosions

Sans objet en français

3. Partie 1, chapitre 1.2, définition de Matériel électrique à risque limité d'explosion

Pour la définition existante lire

Installations et équipements électriques à risque limité d'explosion:
soit des installations et équipements électriques pour lesquels le fonctionnement normal ne produit pas d'étincelles et ne conduit pas à des températures de surface excédant 200 °C.

Font partie de ces installations et équipements électriques par exemple:

- les moteurs à rotor à cage en courant alternatif,
- les génératrices sans balai avec excitation sans contact,
- les fusibles à fusion enfermée,
- les matériels électroniques sans contact,

soit des installations et équipements électriques munis au moins d'une enveloppe protégée contre les jets d'eau (indice de protection IP55 ou supérieur), conçus de telle manière que leur température de surface n'excède pas 200 °C dans les conditions normales de fonctionnement;



4. **Partie 1, chapitre 1.2, Définition de Systèmes de protection autonomes**
Sans objet en français
5. **Partie 1, chapitre 1.6, 1.6.7.2.2.2, Disposition transitoire concernant le 8.1.2.3 r), s), t), v), troisième colonne, alinéa c)**
Sans objet en français
6. **Partie 1, chapitre 1.6, 1.6.7.2.2.2, disposition transitoire pour le 8.1.7.2**
Sans objet en français
7. **Partie 1, chapitre 1.6, 1.6.7.2.2.2, Disposition transitoire concernant le 9.3.1.12.4 et le 9.3.3.12.4, deuxième colonne**
Sans objet en français
8. **Partie 1, chapitre 1.6, 1.6.7.2.2.2, disposition transitoire pour les paragraphes 9.3.1.17.4 et 9.3.3.17.4 : Distance des orifices de la zone de cargaison, colonne Délai et observations**
Sans objet en français
9. **Partie 1, chapitre 1.6, 1.6.7.2.2.2, Disposition transitoire concernant le 9.3.1.52.1, le 9.3.2.52.1 et le 9.3.3.52.1, troisième colonne**
Sans objet en français
10. **Partie 1, chapitre 1.6, 1.6.7.2.2.2, Disposition transitoire concernant le 9.3.1.52.1 et le 9.3.3.52.1, troisième colonne**
Sans objet en français
11. **Partie 1, chapitre 1.6, 1.6.7.2.2.2, Disposition transitoire concernant le 9.3.1.53.1, le 9.3.2.53.1 et le 9.3.3.53.1, troisième colonne**
Sans objet en français
12. **Partie 1, chapitre 1.6, 1.6.7.2.2.2, disposition transitoire pour le 9.3.3.52.1**
Au lieu de installations électriques lire installations et équipements électriques
13. **Partie 1, chapitre 1.6, 1.6.7.2.2.2, disposition transitoire pour le 9.3.3.52.2**
Au lieu de équipements électriques/émetteurs de sonar lire installations et équipements électriques/émetteurs de sonar
14. **Partie 1, chapitre 1.6, 1.6.7.2.2.2, disposition transitoire pour le 9.3.x.52.3, dernière phrase**
Au lieu de Déconnexion de ces installations depuis un emplacement centralisé lire Déconnexion de ces installations et équipements électriques depuis un emplacement centralisé
15. **Partie 1, chapitre 1.6, 1.6.7.2.2.2, disposition transitoire pour les 9.3.1.53.1, 9.3.2.53.1 et 9.3.3.53.1, paragraphe d)**
Au lieu de après le 1^{er} janvier 1977 lire avant le 1^{er} janvier 1977
16. **Partie 1, chapitre 1.6, 1.6.7.2.2.5**
Sans objet en français
17. **Partie 1, chapitre 1.8, 1.8.3.3, sixième tiret du deuxième alinéa**
Sans objet en français

18. **Partie 1, chapitre 1.8, 1.8.3.3, neuvième tiret du deuxième alinéa**
Sans objet en français
19. **Partie 3, chapitre 3.2, Tableau A, Nos ONU 3090, 3091, 3480, et 3481, Colonne (3)**
Sans objet en français
20. **Partie 3, chapitre 3.2, Tableau A, Nos ONU 3090, 3091, 3480, et 3481, Colonne (5)**
Sans objet en français
21. **Partie 3, chapitre 3.2, 3.2.3.1, Explications concernant le tableau C, colonne (16) et Nota (cinq fois)**
Sans objet en français
22. **Partie 3, chapitre 3.2, 3.2.3.3, schéma A, en-tête de la troisième colonne**
Au lieu de Pression interne maximale à une température du liquide de 30 °C et une température de la phase gazeuse de 37,8 °C > 50 kPa
Lire Pression interne maximale à une température du liquide de 30 °C et une température de la phase gazeuse de 37,8 °C ≤ 50 kPa
23. **Partie 3, chapitre 3.2, 3.2.4.3 B, début du paragraphe 4**
Sans objet en français
24. **Partie 7, chapitre 7.2, paragraphe 7.2.3.1.6**
Au lieu de On ne doit pénétrer dans une citerne à cargaison *lire* On ne doit pénétrer dans une citerne à cargaison vide
25. **Partie 7, chapitre 7.2, 7.2.3.29.1**
Sans objet en français
26. **Partie 7, chapitre 7.2, 7.2.3.51.4, deuxième paragraphe**
Sans objet en français
27. **Partie 7, chapitre 7.2, 7.2.3.51.7, premier paragraphe**
Sans objet en français
28. **Partie 8, chapitre 8.1, 8.1.2.1 e)**
Sans objet en français
29. **Partie 8, chapitre 8.1, 8.1.2.1 e)**
Au lieu de installations *lire* installations et équipements
30. **Partie 8, chapitre 8.1, 8.1.2.3 s)**
Sans objet en français
31. **Partie 8, chapitre 8.1, 8.1.2.3 t)**
Sans objet en français
32. **Partie 8, chapitre 8.1, 8.1.2.3 u)**
Sans objet en français

- 33. Partie 8, chapitre 8.1, 8.1.2.3 v)**
Sans objet en français
- 34. Partie 8, chapitre 8.1, 8.1.7, titre**
Sans objet en français
- 35. Partie 8, chapitre 8.1, 8.1.7.2, deuxième paragraphe**
Sans objet en français
- 36. Partie 8, chapitre 8.2, 8.2.2.8.4 a)**
Au lieu de (formation de base lire (formation de base)
- 37. Partie 8, chapitre 8.3, 8.3.5, deuxième tiret**
Sans objet en français
- 38. Partie 8, chapitre 8.6, 8.6.1.1, Modèle de certificat d'agrément, rubrique 4**
Au lieu de Installations et équipements électriques et non électriques destinés à être utilisés dans des zones protégées lire Installations et équipements électriques et non électriques stationnaires destinés à être utilisés dans des zones protégées
- 39. Partie 8, chapitre 8.6, 8.6.1.2, Modèle de certificat d'agrément, rubrique 4**
Au lieu de Installations et équipements électriques et non électriques destinés à être utilisés dans des zones protégées lire Installations et équipements électriques et non électriques stationnaires destinés à être utilisés dans des zones protégées
- 40. Partie 8, chapitre 8.6, 8.6.1.3, Modèle de certificat d'agrément, rubrique 9**
Au lieu de Installations et équipements électriques lire Installations et équipements électriques stationnaires
- 41. Partie 8, chapitre 8.6, 8.6.1.4, Modèle de certificat d'agrément, rubrique 9**
Au lieu de Installations et équipements électriques lire Installations et équipements électriques stationnaires
- 42. Partie 8, chapitre 8.6, 8.6.3, Liste de contrôle, question 14, sixième alinéa**
Au lieu de toutes les installations électriques lire toutes les installations et tous les équipements électriques
- 43. Partie 9, chapitre 9.3, 9.3.x.12.4 b) i)**
Au lieu de zone protégée lire zone de cargaison
-